

REUNION DU 12 mars 2018

Préparation

Randonnée « Par Monts et Jardins » du 25 mars

PRESENTS : Laxou ça roule, Sac au Dos, Les Rêves de Lucie, VTT Ludres Evasion, SOS Villages d'enfants, D. Albert (Est Républicain)





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du Préfet

Service interministériel de la défense et de la protection civile

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ANNEXE 5

RECOMMANDATIONS A FAIRE AUX BENEVOLES LORS DE LA REUNION PREPARATOIRE A LA TENUE DE LA MANIFESTATION

Dans le cadre de l'État d'urgence, il est nécessaire de faire preuve d'une vigilance accrue. Vous devrez :

- signaler tout objet ou véhicule suspect et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement au responsable sécurité de la manifestation ou directement aux forces de l'ordre par un appel **au 17**;
- signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis ;
- laisser dégagées, et non verrouillées, les sorties de secours ;

- contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement ou sur le site ;
- éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments.

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038
NANCY CEDEX Téléphone 03 83 34 26 26 - Fax 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine 54000 NANCY

RANDONNEE « PAR MONTS ET JARDINS » 25 mars 2018

INSTALLATION DES VELUMS, avec les services techniques de LAXOU : dès 6 heures (panneaux, tables, bancs, fiches inscriptions ...)

C. Pauchet, M. Lejeune, J. Steinmetz, A. Michenon, L. Mansuy, J.C. Beche, J.N. Gérard, D. Doyotte...

INSTALLATION DES PLOTS, BARRIERES : 7 heures

C. Pauchet, M. Lejeune, J. Steinmetz,...



CIRCULATION et SECURISATION (barrages sur les rues de la Toulouse et des Forestiers) : régulation, orientation des participants, en poste sur les barrages (VIGIPIRATE)

J. Steinmetz, A. Michenon, O. Hantz (à partir de 7H 45),

INSCRIPTIONS : stands opérationnels pour 7 heures 45

5 stands vélo : 3 VTT, 1 route et 1 club ; 2 personnes par stand (1 caisse par stand)

***M.J. Lejeune, Jo. Steinmetz, L. Mansuy, An. Michenon, B. Thirion
C. Pauchet,, M. Lejeune, J.C. Beche , D. Doyotte, Mar. Pauchet, L. Meyer***



3 stands marche : 1 pour le 14 km, 1 pour rando découverte, 1 pour les 6 km



6 personnes mini : **6 bénévoles de « SAC AU DOS »**

Meneurs marche : **3 ...**

1 stand Lucie, 1 stand ANCC et SOS, 1 stand lots, 1 stand ravitaillement arrivée, 1 stand promotion du port du casque

700 fiches inscriptions marche (**Tels : 112, 06 44 95 56 94 (Secours Est)
et 06 32 76 11 64 (Alain Michenon)**)

700 fiches inscriptions VTT

150 fiches vélo route

DEPART DE LA MARCHÉ DE LUCIE à 10 heures 30

RESTAURATION

- **EN-CAS A L'ARRIVEE** : « équipe tartinage » opérationnelle dès 10 heures pour distribution à partir de 10 H 30 minimum 6 personnes

C. Gérardot, C. Remillon (ANCC) et l'équipe des inscriptions

- RESTAURATION PAYANTE

Caisse centrale : ouverte à 10 H 30 : Equipe LUCIE : systèmes de tickets (grillades à 2 euros, gâteaux et cafés à 0,5, jus d'orange et coca à 1 et bière à 2)

Stand restauration « LUCIE » : grillades, gâteaux, buvettes (bière) : ***Equipe « Les rêves de Lucie »***



ANIMATION

« Future Légende » sur le ravitaillement des 6 bornes (de 10 heures à 11 h 30) et à l'arrivée de 12 heures à 12 heures 45, puis l'orchestre « Joli Coeur »

LOTS

2 à 3 personnes (*M. Pauchet, J. Steinmetz, L. Mansuy, A. Sesmat*)

Reliquat 2017 :

- 33 porte-clés lampe
- 400 stylos
- 19 sacs pour documents, ou ordinateur (offerts par Michel Lejeune)
- 3 sweats enfants
- 9 sacs de randonnée
- 15 casquettes CM

lots 2018 apportés par François Reinier :

- 1 thermos
- 3 sacs de plage
- 7 polos adultes
- 25 porte-cartes
- 1 serviette (dans son étui développement durable en bambou)
- 4 vestes thermiques (de valeur)
- 50 porte-clés
- 4 clés USB
- 5 batteries pour recharge de téléphone, dont une de 8000 mAh
- 1 montre connectée (valeur de l'ordre de 100 euros)
- 4 autres montres (15 à 20 euros l'unité)
- 4 multiprises pour clés USB
- 2 lampes USB
- 5 fils de connexion USB
- 1 stylo Sheaffer à 40 euros
- 14 chiffons à lunettes

Crédit Mutuel Laxou-Villers 200€ de subvention

1 rouleau rubalise donné à P. Seywert VTT
85 casquettes

Conseil départemental 54

1 coupe
10 T-shirts
5 sac en tissu

Vêt Ethic

4 sweats (3 XL et 1XXL)
1 ballon de hand

Et retrouvés dans la Cave Catalane **40 T-shirts** Collector de la région lorraine

Compte tenu de la disparité des lots nous proposons un système de tombola (billets perdu, gagné petit lot, gagné lot moyen et gagnés gros lot), sinon il y aura des émeutes sur le stand. 3 beaux lots seront réservés aux trois équipes gagnantes de la rando familiale.

COMMUNICATION : derniers éléments...

Radio Jericho

Radio Caraïbe (passage à l'antenne le 16 mars)

Radio France bleue Sud lorraine

EST REPU : rubrique sortir

Fajet :

Les CM1 et CM2 des Ecoles primaires de LAXOU ont été contactés



13 rue Jules Ferry 54520 LAXOU

Tél : 06 32 76 11 64

www.laxoucaroule.com

laxoucaroule@wanadoo.fr

Dimanche 25mars 2018

« Par Monts et Jardins » 23^{ème} édition

Venez découvrir la balade en forêt : départ du stade de la Sapinière, rue de la Toulouse à LAXOU

- **En VTT** sur un circuit « découverte » de 7 km (départ à 10 H 30) ; casque obligatoire
- **En randonnée familiale sur un circuit marche** de 6 km, avec quizz (départ à partir de 8 H 45)
- **Marche pour Lucie** de 2 km : départ groupé à 10 H 30

Réservé aux élèves des écoles primaires de Laxou (CM1 et CM2)

VTT : Inscription gratuite pour les enfants et les parents accompagnants

Marche : 3 euros pour les adultes accompagnants ; gratuité pour les enfants

Lots pour tous

« Par Monts et Jardins » 2018

NOM :Prénom :Classe :

Ecole :

Sera accompagné par :

Date et signature des parents :

VTT MARCHE



SECOURS EST & CELLULE DE SECOURS : Loïc CLEMENT (3 secouristes et un véhicule de secours),

médecins :

N° du poste de secours : 06 44 95 56 94



RAVITAILLEMENTS

RAV ROUTE : CHAUDENAY (récupérer clé des toilettes le vendredi entre 16 heures et 19 heures à la mairie)

A. Pauchet, T. Dib, J. Doyotte, I. Verneau ...

RAVITAILLEMENT VTT du Carrefour des 6 bornes : « gros ravitaillement » pour marcheurs, VTT 15 et VTT 40 (1 passage), 10 personnes :

6 marcheurs de « SAC AU DOS », Equipe SOSVE dont 2 adultes,

Matériel à prendre au stade vers 7 H 15 : 2 Vélums 3 tables 3 bancs (2 voitures) :

Voitures de SOSVE, Stand opérationnel de 8H 45 à 13H 15 environ

Ravitaillement à prendre *le vendredi a.m. chez Jean* (1 grosse voiture) :

G. Vouaux

RAVITAILLEMENT VTT 25-40 km: (carrefour Charlemagne Martinvaux) 6 personnes (*H. Hohler, B. Giussani, R. Rouppert, P. Mas, J.N. Gérard et Pierre*)

Matériel à prendre au stade vers 7 H 45 : 1 Vélum 1 table 1 banc : *R. Rouppert*

Stand opérationnel de 8 H 45 à 12 H environ

Ravitaillement à prendre *le vendredi a.m. chez Jean* : *B. Giussani* et *R. Rouppert*,
Traversée de la RD 92 : prévoir signaleur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



Application des mesures VIGIPIRATE et conseils de vigilance

A l'attention des gestionnaires de lieux recevant du public et des organisateurs de manifestations recevant du public

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, **la posture Vigipirate est au niveau sécurité renforcée – risque attentat**, comme sur l'ensemble du territoire national.

Manifestations recevant du public

Aucune mesure d'interdiction générale des manifestations recevant du public n'a été prise par la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Chaque organisateur est responsable de la sécurité de la manifestation recevant du public dont il a la charge.

Consignes de sécurité et de vigilance

Les organisateurs de manifestations et gestionnaires de lieux recevant du public sont invités à adopter les consignes suivantes :

1. Renforcer la **surveillance et le contrôle des rassemblements**, par exemple en augmentant le recours aux agents de sécurité.
2. Renforcer le **contrôle des accès** aux établissements, notamment par un contrôle visuel des sacs et bagages ainsi qu'une ouverture de manteaux, à l'entrée des bâtiments.
3. **Empêcher ou ralentir la circulation des véhicules** à proximité des lieux rassemblant du public.

Annexe 2

Pour toute question

Un point de contact unique a été mis en place en préfecture afin d'aider les organisateurs et les gestionnaires à évaluer et à renforcer leurs dispositifs de sécurité :

pref-bcab@meurthe-et-moselle.gouv.fr

12 mesures de bon sens à mettre en oeuvre

1. assurer le contrôle des accès avec un contrôle visuel des sacs et bagages et une ouverture de manteaux ;

2. définir en amont la marche à suivre en cas de suspicion ou d'alerte (signalement direct aux forces de l'ordre **via le 17** ou via un filtre hiérarchique) ;
3. signaler tout objet ou véhicule suspect et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement ;
4. signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis ;
5. sensibiliser vos agents et les bénévoles engagés sur la manifestation à la nécessité impérative de vigilance et de signalement de toute situation sensible ;
6. réduire le nombre de points d'entrée dans les bâtiments et sites (autant que possible et selon la configuration des lieux) ;
7. laisser dégagées, et non verrouillées, les sorties de secours ;
8. contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement ou sur le site ;
9. réaliser des rondes de surveillance des zones sensibles ou vulnérables à l'intérieur des établissements ou sites ;

10. éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments ;
11. empêcher ou ralentir la circulation des véhicules à proximité des lieux rassemblant du public (dispositifs de chicanes) tout en veillant à permettre le passage des véhicules de secours ;
12. limiter les files d'attente (par exemple en élargissement les horaires d'ouverture) ou sécuriser les files d'attente lorsqu'elle ne peuvent être réduites.

ATTENTION, LA POSSIBILITÉ DE CONTROLE DIRECT DES AGENTS DE SÉCURITÉ PRIVÉS EST ENCADRÉE PAR LA LOI

✓ Inspection visuelle des bagages à mains : OK

La loi n'autorise les agents de sécurité, munis d'une carte professionnelle, qu'à opérer une inspection visuelle des sacs de voyage. Ils ne peuvent les fouiller qu'avec le consentement des propriétaires (article L.613.2 du Code de la sécurité intérieure).

Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site et/ou l'appel aux forces de l'ordre.

✓ Les palpations de sécurité : sous conditions

Les agents de sécurité, **s'ils sont habilités**, peuvent procéder à des **palpations de sécurité (c'est-à-dire passer les mains sur les habits d'une personne pour s'assurer qu'elle ne porte pas une arme)** sous le contrôle d'un officier de police judiciaire, lors des accès aux enceintes dans lesquelles est organisée une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 300 spectateurs.

Les palpations de sécurité doivent être effectuées par une personne de même sexe que la personne qui en fait l'objet.

La fouille d'une personne est **toujours soumise au consentement de la personne contrôlée.**

Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site et/ou l'appel aux forces de l'ordre.

✓ Le contrôle d'identité : non, sauf pour vérifier un ticket nominatif

Le contrôle d'identité est prévu par le code de procédure pénale, et **ne peut être réalisé que par les officiers de police judiciaire ou sous leur contrôle par les agents de police judiciaire** (police, gendarmerie ou douanes).

Les forces de l'ordre, les agents de sécurité privés des opérateurs, les unités de sûreté de la SNCF et de la RATP, peuvent contrôler le droit à accéder à certaines zones. C'est notamment le cas des zones d'accès réglementé, ou des lieux d'accès payant (ex : **contrôle de validité des billets d'accès**).
